Université de Montréal

STAGE OU TRAVAIL DIRIGÉ
RAPPORT DU JURY

1. IDENTIFICATION

Nom du candidat	Code permanent	Grade postulé	Option

Département / École / Faculté	Programme	No de programme

2. STAGE

Sigle et no	Nombre de crédits

Lieu du stage	Durée

Responsable du stage

Nom	Fonction

Titre du rapport

Directeur de recherche (ou tuteur)

3. TRAVAIL DIRIGÉ

Sigle et no	Nombre de crédits

Titre du rapport

Directeur de recherche

RÉSERVÉ AU JURY

Suite au stage ou au travail dirigé et après examen du rapport,

le jury attribue la note _____ au candidat

le jury accepte ☐ le rapport de stage ou le travail dirigé du candidat

le jury refuse ☐ le rapport de stage ou le travail dirigé du candidat

Signatures : _____
membre du jury

_____ _____
membre du jury Date

Visé par : _____ _____
☐ Doyen ☐ Directeur Date

Les articles 67.3 et 101.3 du règlement pédagogique de la FESP stipulent : «La candidature prend fin quand le jury refuse le rapport de stage ou le travail dirigé ou quand le jury attribue une note totale inférieure à C pour le stage ou le travail dirigé.»

Imprimer Effacer tout